

## ACTUALITÉS

### France

#### Brochure CLP

Le MEDDE en collaboration avec le Helpdesk a publié et mis en ligne une brochure simplifiée relative au règlement CLP et aux nouveaux pictogrammes de danger.

### France

#### Biocides

Le **17 septembre 2013**, la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques) organise, à Paris La Défense, une conférence gratuite à destination de tous les acteurs concernés par la réglementation biocides.

Le nombre de places étant limité il est conseillé aux personnes intéressées de s'inscrire **avant le 1<sup>er</sup> août**.

Inscription : [ici](#).

Programme disponible [ici](#).

### CLP

#### Consultation publique

Deux nouvelles propositions de classification et d'étiquetage harmonisés sont en consultation publique jusqu'au **16 août 2013**. Ces propositions concernent une substance multi-constituant et un pesticide :

- Hydroxyisohexyl3-cyclohexène carboxaldéhyde ;
- Bupirimate (N°CE 255-391-2).

### Substances SVHC

#### Seuil des 0,1% - Guide pour les fournisseurs d'articles

Depuis le 04 juillet 2013, un guide à destination des fournisseurs d'articles est disponible.

Celui-ci propose notamment plusieurs exemples permettant aux fournisseurs de s'acquitter de leurs obligations et se concentre également sur le calcul du seuil des 0,1% selon la position adoptée par la France et 6 autres États Membres (position divergente de celle adoptée par la Commission Européenne).

Ce guide a été élaboré conjointement par la France, l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, la Suède et la Norvège.

Ce document est disponible en anglais : [ici](#).  
Version française disponible prochainement.

### Restriction


#### Restriction du cadmium et ses composés

Depuis le 04 juillet 2013, l'ECHA appelle à fournir des informations complémentaires sur l'utilisation des pigments à base de cadmium dans les matériaux en plastiques afin d'évaluer la nécessité d'étendre la restriction actuelle. Dans ce contexte, l'ECHA invite toute personne qui possède des informations sur les utilisations pertinentes à les présenter avant le **29 août 2013**.

Plus d'information...

Voir également notre [lettre d'information N°66](#).

[www.reach-info.fr](http://www.reach-info.fr) et [www.clp-info.fr](http://www.clp-info.fr)

 **N° Indigo 0 820 20 18 16**

0,09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)

